



1. Article : ORGANISATION DU CLUB

Le Royal White Star Athletic Club s'est constituée le 2 décembre 1989 en une association sans but lucratif (asbl), conformément à la Loi du 27 juin 1921, au décret du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Française du 22 décembre 1977. Le Royal White Star Athletic Club est un club adhérent à la Ligue Belge Francophone d'athlétisme (LBFA) et à la Ligue Handisport Francophone (LHF). N° d'entreprise : 0442.478.861 siège social : chemin du struykbeken n° 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert. L'objectif sociétal de l'asbl : *L'association a pour but la pratique d'activités liées aux diverses disciplines de l'athlétisme.* La gestion journalière et sportive de Royal White Star Athletic Club est assurée par ses responsables sous le statut de bénévole.

2. Article : ADMINISTRATIFS

Le secrétariat du stade Fallon (Woluwe-Saint-Lambert) est ouvert le mercredi, le vendredi (18h-20h) et le dimanche matin (10h-12h).

Le secrétariat de sportcity (Woluwe-Saint-Pierre) est ouvert de septembre à fin juin, le mercredi (15h-16h30) et le samedi matin (10h-12h)

3. Article : INSCRIPTIONS

Votre enfant peut commencer au sein du club dès l'âge de 6 ans. Les nouveaux membres bénéficient d'une période d'essai.

Période d'essai pour la saison 2023-2024 (débutera le mercredi 13/09/23 et se finira le dimanche 22/10/2023)

En dehors de la période d'inscriptions. Vous pouvez toujours contacter le secrétariat pour connaître les places libres dans la section école des jeunes et les groupes compétitions.

Les inscriptions pour les groupes dit "Hors Stade" (Jogging – Trail) sont ouvertes tout au long de l'année. Voir procédure d'inscriptions dans onglets Entraînement => section Jogging & section Trail.

4. Article : PROCEDURE D'INSCRIPTIONS :

Trois formalités doivent être accomplies.

Vous enregistrer dans le formulaire en ligne

Compléter et signer le formulaire en ligne y intégrant la carte d'affiliation de la fédération LBFA – (cartons rose pour les dames ou cartons jaunes pour les messieurs).

Ces cartons sont uniquement disponibles au secrétariat du club. Les mineurs d'âge doivent faire contresigner cette carte par un représentant légal. La carte d'affiliation sera transmise à la fédération après le paiement de la cotisation et la remise du certificat médical.

Et Remettre un certificat médical d'aptitude sportive (libre choix du médecin). Certificat médical à renouveler chaque année entre le 1 septembre et le 16 octobre. Certificat médical WS

Paiement de la cotisation annuelle.

- Nouveau membre : 250€ (50€ de période d'essai + 210€ cotisation annuelle)
- Renouvellement : 210€
- Masters & les sections dit "hors stade" (Jogging – Trail) : 110€

Réduction de 10€ pour le second membre d'une même famille, 20€ pour le troisième.

Vous pouvez bénéficier d'une réduction via votre mutualité renseignez-vous !

Paiement par carte au secrétariat du stade Fallon ou **par virement** sur le compte : **BE36 2100 5255 7581** Communication : NOM Prénom de l'athlète + cotisation saison 202X-202X

!!! Pas de remboursement de cotisation en cours d'année !!!

Les membres doivent être en ordre administrativement pour le 15 novembre au plus tard.



Une fois le membre en ordre administrativement, le membre pourra venir chercher :

- **Son dossard** au secrétariat à partir du mois de novembre. Le dossard donnera à l'athlète l'accès aux compétitions. (Le dossard couvre les compétitions du 1er novembre au 31 octobre).
- **Son singlet de compétition** à venir chercher au secrétariat de sportcity ou à la cafeteria du stade Fallon

5. Article : DESAFFILIATIONS

Vous souhaitez vous désaffilier du Royal White Star Athletic Club.

1 : La désaffiliation en période dite "autorisée" du 1er septembre au 30 septembre,

Pour ce faire vous devez renvoyer un courrier au secrétaire général de la LBFA (Fédération Belge Francophone d'Athlétisme). Conformément au ROI en vigueur de la LBFA. "6.2.4.2 – Le demandeur licencié ou l'ayant été au cours de l'année athlétique antérieure peut demander sa désaffiliation du cercle auprès duquel il est affilié. Il le fait par lettre reprenant son identité complète, adresse complète, date de naissance. Recommandée, datée et signée, cette lettre doit être envoyée au Secrétaire général de la Ligue pendant la période fixée du 1er (premier) au 30(trente) septembre inclus. Incomplète, la demande est frappée de nullité. La désaffiliation prend cours le 31 (trente et un) octobre suivant. La ré affiliation est subordonnée à la condition qu'il n'y ait ni dette prouvée, de quelque nature qu'elle soit, vis-à-vis du cercle, ni plainte contre le demandeur, ni litige en cours avec la L.B.F.A."

2 : La désaffiliation en cours d'année. Vous souhaitez présenter une désaffiliation en cours d'année pour divers raisons. (Déménagement, changement d'entraîneur, etc...) Vous pouvez le faire en faisant la demande auprès de notre secrétaire. Un courriel ou une lettre suffira indiquant votre souhait d'être désaffilié. La désaffiliation sera actée lors du conseil d'administration du mois suivant votre demande. Le club vous libéra le lendemain de la tenue du conseil d'administration. **Attention aucun remboursement de cotisation ne vous sera octroyé** et la prime du challenge interne ne sera pas versée à l'athlète quittant le cercle.

3 : Le club procède également à une désaffiliation automatique pour les membres qui ne sont pas en ordre administrativement depuis 2ans (soit par une absence de paiement de cotisation) soit par une absence sportive. Le club prendra contact avec vous courant du mois d'aout pour vous avertir de votre situation, en cas de non réaction de votre part. Le club procédera à votre désaffiliation courant du mois de septembre.

6. Article : RGPD & RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Pour assurer la gestion administrative du cercle, nous avons créé une base de données reprenant les informations suivantes :

- Votre numéro matricule auprès de la fédération
- La date d'enregistrement de votre inscription
- Votre nom et votre prénom
- Votre date de naissance
- Votre nationalité
- Votre adresse
- Votre adresse courriel
- Votre numéro de téléphone
- La date du paiement de votre cotisation
- Votre numéro de dossard

Ces données figurent sur la carte d'affiliation que vous avez signée et que nous avons transmise à la ligue d'athlétisme. Lors d'un changement d'adresse nous n'en avisons pas la fédération. Outre la fédération, nous sommes tenus de communiquer à notre administration communale et à la Commission communautaire francophone la liste de nos membres (nom + adresse + année de naissance). Ces données sont utilisées pour calculer nos subsides. Seuls les administrateurs, membre de l'asbl et entraîneurs ont accès à vos données. Le Royal White Star Athletic Club traite vos données personnelles dans le respect de vos droits et de ses obligations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour toute question au sujet du



traitement de vos données, et pour consultez, ou modifier ou supprimer vos données, contactez-nous via whitestarac@outlook.be. J'autorise le club et leurs partenaires à utiliser les vidéos et/ou les photographies prises de ma personne durant ma période d'affiliation. Pour consulter, modifier ou supprimer vos données, veuillez avertir le club via whitestarac@outlook.be.

7. Article : ASSURANCE

Les personnes ayant signé une carte d'affiliation sont assurées via la fédération d'athlétisme.

Les athlètes ayant un dossard bénéficient d'une meilleure couverture.

Nous avons souscrit une police pour les bénévoles qui nous aident durant les meetings.

Que faire en cas d'accident sportif ?

1 – En informer le plus rapidement un membre du comité car le cercle doit déclarer le sinistre endéans les 30 jours. Le cercle introduit le dossier via la fédération.

2 – L'assurance vous contactera et demandera copie de vos notes de frais (note de pharmacie, relevé des interventions de la mutuelle,...) Il est donc important de donner suite aux courriers.

Intervention : remboursement (moins une franchise de +/- 25€) des frais médicaux et de kiné après intervention de la mutuelle

8. Article : CHARTE DE L'ATHLETE

- Je veille à ma présence régulière aux entraînements et respecte les horaires fixés.
 - Je fais preuve de politesse lors de mon arrivée au stade en saluant toutes les personnes présentes.
 - J'informe mon entraîneur de mes retards, de mes absences, de mon état de fatigue ou de santé.
 - Je respecte mes camarades, les entraîneurs et les dirigeants. J'emploie un langage correct et je m'engage à ne pas consommer d'alcool dans le cadre des entraînements et des compétitions. Je m'engage également à ne jamais avoir recours au dopage.
 - Je respecte les installations sportives et le matériel. J'utilise ce dernier selon les règles de sécurité et je participe à sa mise en place ainsi qu'à son rangement.
 - Je m'implique avec concentration, écoute et motivation dans les activités sportives. Je ne perturbe pas le fonctionnement du groupe.
 - Je développe mon esprit d'équipe en participant avec plaisir et enthousiasme aux épreuves sportives disputées par le club et en diffusant les valeurs sportives pour le groupe auquel j'appartiens.
 - Je m'informe régulièrement, au secrétariat ou via les sites internet du club ou de la LBFA, des dates et horaires des compétitions.
 - Je soutiens mes coéquipiers en difficultés. J'encourage le dépassement personnel pour le bénéfice du groupe.
 - Je veille à ne pas oublier mon matériel et mon équipement lors des compétitions (maillot, dossard, chaussures, épingles, bandes de marque adhésives,...)

 - Je porte fièrement le maillot aux couleurs de mon club lors de ces mêmes compétitions. A cette occasion, je respecte également les règles, l'autorité des dirigeants du club, du staff des entraîneurs et des officiels.
 - Je vis avec modestie mes victoires éventuelles et celles de mon club en respectant mes concurrents. Je ne me laisse pas abattre face aux difficultés. Je me remotive et persévère.
 - Je participe de manière active aux événements organisés par le club (tant festifs que sportifs)
 - Je m'engage à me mettre à la disposition du cercle pour les interclubs et les courses de relais en cas de sélection. Je m'engage à y participer sauf en cas de force majeure.
 - Ce sont les entraîneurs et le directeur technique qui déterminent les groupes et le moniteur avec lequel je m'entraînerai. Je ne pourrai décider moi-même avec qui je m'entraînerai à moins que le cadre des entraîneurs et le directeur technique ne marquent leur accord.
 - Je m'engage également à faire confiance à mon entraîneur ainsi qu'à ses méthodes d'entraînement.
 - Je paye ma cotisation annuelle et passe ma visite médicale dans le délai prescrit par le club.
- Retrouvez également la charte de l'Adeps, l'éthique du sport.



9. Article : CHARTE DES PARENTS

- Je veille à la régularité des présences de mon enfant ainsi qu'au respect des horaires sur les lieux de pratique sportive ainsi que lors des déplacements.
- Je m'assure de sa bonne tenue vestimentaire (chaussures, short, collant, survêtement, vêtements chauds éventuellement lors des entraînements et, en plus, maillot du club, dossard, épingles, bandes de marque adhésives lors des compétitions).
- Je veille à sa bonne hygiène de vie (qualité de sommeil, périodes de repos, alimentation, hydratation ...).
- Je sensibilise mon enfant aux contraintes de la vie de groupe (discipline, respect des encadrants, respect des camarades, respect des installations sportives et du matériel).
- Je dialogue avec les encadrants et les éclaire, le cas échéant, sur les difficultés rencontrées par mon enfant. Je les informe de tout changement influant sur son comportement, sa disponibilité ou sur sa vie scolaire (difficultés scolaires, surmenage, blessure, maladie, traitement médical, démotivation ...).
- Je m'abstiens d'interférer avec le rôle dévolu aux encadrants.
- Je m'informe sur les événements sportifs ou festifs auxquels participe le club.
- Je facilite la présence de mon enfant aux épreuves sportives disputées par le club, particulièrement celles relevant de championnats ou de classement par équipe. J'y encourage non seulement mon enfant mais également les autres athlètes du club qui y participent.
- Je m'implique, dans la mesure du possible, dans l'accompagnement et les déplacements sur les lieux d'activités ou d'épreuves sportives.
- Je participe occasionnellement à la vie du club (aide aux événements organisés par le club). J'assiste à l'assemblée générale annuelle du club.
- Je me positionne comme force de proposition pour l'amélioration des prestations du club en apportant, éventuellement, mes compétences à la structure dirigeante (recherche de nouvelles ressources, renforcement de l'encadrement, ...).

10. Article : REMBOURSEMENT

Pas de remboursement de cotisation en cours d'année

En règle générale, le club ne procède pas à un remboursement en cas d'arrêt de l'un de ses membres.

A quelques exceptions,

1^{er} Le club mène une politique de recrutement pour avoir son quota d'officiels (arbitre).

Le Club rembourse les cotisations pour tous parents qui s'engagent dans la vie associative du club en devant officiels de club. En effet le club doit recruter des officiels/arbitres de meeting pour le bon déroulement de nos compétitions. Un mini-examen vous sera demandé et 5 prestations sur le terrain. La cotisation vous sera remboursée une fois ces obligations remplies. 2^{ème} exception cas un accord suite à accords du conseil d'administration. Le membre ou le représentant de celui-ci, devra écrire un courrier adressé aux conseils d'administration justifiant sa demande. Le conseil jugera si oui ou non il procédera au remboursement de cotisation.



11. Article : POLITIQUE SPORTIVE GENERAL DU CLUB

Le Royal White Star est un club d'athlétisme tourné vers l'avenir des jeunes. Tout d'abord, nous mettons tout en œuvre pour permettre aux enfants de trouver leur place et de s'épanouir dans ce sport, si diversifié. L'athlétisme compte 24 épreuves, ce qui permet à chaque enfant de trouver la ou les disciplines qui lui conviennent. Nous ne voulons pas former des champions à tout prix, mais bien contribuer à l'épanouissement des jeunes qui font partie de notre club. Nous souhaitons avant tout que notre club soit un lieu de rencontre, d'échange et de cohésion sociale. De plus, nous voulons développer le sport pour tous. C'est pourquoi, nous avons créé différentes sections (handisport-Jogging -Trail-Marche Nordique). Ces groupes, au même titre que tous les autres, font partie intégrante du club.

11.0. L'encadrement

Nous avons des moniteurs et entraîneurs qualifiés qui suivent régulièrement des formations. Ils sont tous un diplôme (Education Physique ou une qualification ADEPS/LBFA). Le club accompagne ses moniteurs et ses entraîneurs en remboursant l'ensemble des frais liés aux formations.

11.0.1 L'encadrement de l'école des jeunes. Les moniteurs de l'école d'athlétisme sont formés pour donner des entraînements ludiques et varier pour faire découvrir les nombreuses épreuves d'athlétisme. La planification des séances et l'organisation des déplacements collectifs sont gérés par notre **directeur sportif Mr Pascal Van Damme**. La gestion des moniteurs et la supervision des séances par notre **coordinateur sportif Mr Dominique Destatte**. L'encadrement et la gestion des **groupes minimes compétition sont géré par Mr Emmanuel DI Tursi**.

11.0.2 L'encadrement des groupes compétitions. Nos entraîneurs des groupes compétition s'engagent et faire découvrir toutes les spécificités de leur épreuve en donnant les techniques, les conseils nécessaires pour que nos athlètes soient performant en compétition. La gestion des groupes compétition est mandatée au président faisant fonction de directeur sportif pour les groupes compétitions.

11.0.3 L'encadrement des entraînements relais. Les courses relais sont toujours une expérience intense et un magnifique moment de cohésion au sein du club. L'organisation des équipes n'est pas chose aisée pour autant ! Le club a établi une structure pour permettre à nos équipes d'être les plus compétitives possibles. Deux coachs de nos groupes compétitions, Carine et Emile, sont en charge de la préparation et la gestion sportive pour la sélection des équipes. **Carine** est en charge des équipes de cadets-scolaires dames & hommes. **Emile** est en charge des équipes de juniors & seniors dames & hommes. **Des entraînements supplémentaires** seront au programme pour les athlètes pressentis sur les épreuves du 4x100m – 4x200m – 4x400m. Les entraînements se dérouleront une fois par mois le jeudi soir au stade Fallon de 18h00-20h00. Les athlètes seront contactés par les coachs en temps voulu.

11.1. Politique Sportive pour l'école des jeunes (6-12ans)

La mission première de notre école des jeunes est de faire découvrir toutes les facettes de l'athlétisme à nos athlètes. Pour les plus jeunes, l'amusement est le maître mot aux entraînements.

11.1.2. Compétition pour l'école des jeunes (6-12ans) Les athlètes sont invités à participer aux compétitions mais sans obligation. Notez qu'une fois par mois nous mettons en place le "**déplacement dit collectif**". Les athlètes sont invités à se rendre à la compétition avec l'ensemble des moniteurs. L'objectif est d'encadrer de façon optimale le jeune dans l'univers des compétitions et de créer une cohésion de groupe. Les entraînements du samedi et du dimanche seront remplacés par la compétition. Lorsque le club organise des compétitions et lorsque le club met en place son déplacement collectif. **ATTENTION** Les athlètes issus de la catégorie Kangourous (6ans) peuvent participer uniquement à deux types de compétitions ; Le Cross et le kid's athletics. Notre objectif pour les athlètes sortant de l'école des jeunes est de les orienter vers nos groupes compétition.



(13ans &+). Afin d'avoir des jeunes prometteurs nous avons mis sur pied le groupe "minimes compétition" qui bénéficie d'un entraînement spécifique le vendredi soir de 17h00-18h00 au stade Fallon. C'est Mr Emmanuel DI Tursi qui s'occupe de la gestion de cet encadrement pour les minimes. L'objectif permettre à chacun d'entre eux de bénéficier d'un d'entraînement supplémentaire tourné vers la proche de la compétition et de la performance.

11.2 Politique Sportive pour les Groupes Compétition (13ans & +)

Les groupes de compétition sont des groupes où chaque entraîneur travaille une épreuve spécifique. Les athlètes doivent être réguliers aux entraînements et doivent participer aux compétitions du club et être disponibles pour les interclubs et une sélection éventuelle à championnat ou un championnat de relais.

11.2.1 Organisation des groupes compétition.

Les athlètes de 13ans et plus qui souhaitent intégrer notre club sportif bénéficieront d'une période d'essai. Lors de cette période d'essais différents groupes d'entraînements seront présentés aux nouveaux membres de 13ans & + pour leur faire découvrir l'ensemble des disciplines et des groupes que nous avons. Après la période d'essais, le club informera le nouveau membre du groupe et du type d'épreuve pour lequel le staff d'entraîneurs du groupe compétition souhaite le voir évoluer.

Le nouveau membre pourra accepter le choix qui s'offre à lui, ou le refuser dans ce cas, le nouveau membre de procédera pas à son inscription finale et n'intégrera pas le club.

11.3 Compétition des groupes compétition.

Le choix et l'agenda des compétitions pour lequel votre enfant doit se rendre disponible appartiennent à l'entraîneur référent. Les dates et informations concernant les championnats sont rendus publics sur notre site internet : <https://whitestar-athletic.com/sinscrire-a-un-championnat/> et nos divers moyens de communication (Facebook/Instagram/application mobile)

11.4 Organisation de la section Handisport.

Le White Star AC était le premier club en Région Bruxelloise à proposer ses infrastructures aux athlètes Handisport. Depuis 2016, le club encadre pas moins de 20 athlètes handisports dans ses deux groupes d'entraînements. Les entraînements sont accessibles aux personnes atteintes d'un handicap mental ou locomoteur. L'encadrement composé en deux groupes ; un groupe loisir et un groupe compétition. Les entraînements de la section Handisport se déroulent au Stade Fallon à Woluwe-Saint-Lambert. Vous aurez alors le plaisir d'intégrer un groupe d'athlètes motivés au sein duquel vous aurez plaisir à vous entraîner. Procédure d'inscriptions sont identiques que pour les membres du Royal White Star Athletic Club formulaire en ligne. Les athlètes désirant intégrer notre section Handisport, doivent contacter le secrétariat pour **fixer un rendez-vous** afin d'avoir un échange et accueillir au mieux l'athlète dans notre cercle avant de procéder à l'inscription en ligne. Les athlètes seront affiliés à la Ligue Handisport Francophone (LHF) & à la Fédération Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA). **La remise d'un certificat médical d'habitude au sport + la procédure de classification sont indispensables ! Se classer ?** Selon le type de déficience, il existe des procédures différentes pour se faire classer et pouvoir participer à des compétitions handisports. Le Manuel de classification nationale énonce les règles générales pour la classification nationale des sportifs déficients physiques, visuels ou intellectuels qui souhaitent pratiquer un sport en compétition.
<https://www.handisport.be/competition-handisport/les-classifications/>

11.5 Les compétitions organisées par le club.

Le club organise lors de la saison hivernale (indoor) et estivale (outdoor) des meetings, Grand Prix, Championnats. Lors d'organisations au sein de ses infrastructures, les entraînements sont annulés et les athlètes sont invités à disputer la compétition que nous organisons.



11.6 Les inter-cercles (interclubs),

La politique sportive et les objectifs sportifs des interclubs est défini en début de saison par la direction sportive du club. Dans le cadre de ces rendez-vous sportifs, le club peut sélectionner un athlète pour défendre les couleurs du club dans une épreuve qui n'est pas la sienne dans l'intérêt commun. Un athlète refusant sa sélection se verra sanctionner lors du challenge interne des remises des prix et peut voir son adhésion au club compromise pour les prochaines saisons.

11.7 Soutien financier (challenge interne).

Le Royal White Star Athletic Club, a mis sur pied différents challenges pour récompenser ses athlètes compétiteurs. Le challenge BPM destinée aux catégories d'âges : benjamins, pupilles, minimes et le challenge de régularité destinée aux catégories cadets, scolaires, juniors, seniors, masters handisport. Les modalités et fonctionnement du challenge sont consultables sur notre site internet : <https://whitestar-athletic.com/challenge-interne/>

11.8 Section Hors Stade.

11.8.1 Section Jogging

En plus de l'encadrement à l'éveil athlétique et à compétition, le club propose une section jogging. L'encadrement de cette section est assuré une fois par semaine en présence d'un coach. Selon des modalités d'inscriptions identiques aux membres du Royal White Star Athlétique Club. Le Club a également ouvert sa section Jogging au programme « Je cours pour ma forme » développé par le magazine Zatopek. Ces entraînements sont accessibles à toutes personnes désirant se remettre au Jogging encadré par l'un de nos coaches. Les modalités d'inscriptions se font par la plateforme d'inscriptions proposée par le gestionnaire des modules de « Je cours pour ma forme » et l'horaire et l'organisation des cycles est consultable sur notre site internet : <https://whitestar-athletic.com/section-jogging/>

11.8.2 Section Trail

Depuis le mois de Janvier 2019, le White Star vous offre la possibilité de découvrir une nouvelle discipline ; le Trail une discipline à part entière. L'encadrement de cette section est assuré une fois par semaine en présence d'un coach. Les modalités d'inscriptions sont identiques aux membres du Royal White Star Athlétique Club. Les informations concernant cette section sont consultables sur notre site internet : <https://whitestar-athletic.com/section-trail/>